

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                             |   |                                     |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Once Upon a Time Daycare Inc./Garderie il était une fois inc. | Numéro de permis<br>2012515 | Date d'inspection<br>Le 20 janvier 2023             |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Once Upon a Time Daycare/Garderie Il était une fois        |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 334-4000               |                                     |
| Adresse<br>177 La Vallée Route Memramcook NB E4K 3E5                                 |                             |   |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Erika Hickey            |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                                 | Règlement                   | Date limite pour être conforme                      | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments de santé et les articles de la loi concernant les médicaments. Le mentor en assurance de la qualité était sur les lieux lors de la collation, la période de jeu libre intérieur et extérieur du matin.

Lors de l'inspection, les médicaments étaient rangés dans un endroit verrouillé et inaccessible aux enfants afin de prévenir le risque d'ingestion accidentelle.

L'administrateur sur les lieux confirme que les médicaments apportés dans l'établissement se trouvent dans leur contenant d'origine à l'épreuve des enfants et portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la dose à administrer.

Les médicaments prescrits se trouvent dans un contenant portant une étiquette indiquant le nom de l'enfant, le nom du médecin, les directives d'administration et la période pendant laquelle ils doivent être administrés.

Un registre écrit est tenu afin de documenter les moments où les médicaments sont administrés. Les fiches des médicaments administrés étaient accessibles lors de l'inspection et le mentor en assurance de la qualité confirme que les fiches étaient bien remplies. Les fiches utilisées pour documenter l'administration des médicaments prescrits étaient notées sur les anciens documents du Ministère. Ils étaient bien remplis et étaient insérés dans le dossier de l'enfant. Le mentor en assurance de la qualité a fait un survol des documents récents qui doivent être utilisés qui se retrouvent dans les annexes du manuel de l'exploitant. L'administrateur sur les lieux confirme qu'ils vont utiliser les documents les plus récents.

L'administrateur confirme que le parent ou le tuteur est demandé son consentement, soit à l'oral ou à l'écrit avant que l'enfant reçoive de l'acétaminophène. L'administrateur confirme également que le parent ou tuteur signe un consentement à l'écrit lorsque le parent ou le tuteur va chercher son enfant. Toute administration de

## Commentaires généraux

médicament est documentée et tenue dans les dossiers comme l'exigent 24(3) de la Loi sur les services à la petite enfance.

L'administrateur valide également qu'ils offrent des soins aux enfants malades dans un lieu séparé des autres en attendant et avise les parents ou tuteurs de venir chercher l'enfant dans l'heure qui suit. L'administrateur confirme que si une enfant présente des signes d'une maladie reportable ou à un cas confirmé d'une maladie dont ils doivent rapporter tel qu'indiqué dans la Loi sur la santé publique et de ses règlements, l'administrateur confirme qu'ils remplissent les formulaires fournis par le ministère et avise tous les parents ou les tuteurs des autres enfants.

Le ratio fût respecté en tout temps lors de l'inspection et le mentor en assurance de la qualité a été en mesure d'observer que deux classes ont animé une lecture guidée pour leur groupe avant de transitionner à la période de jeu extérieur. Un groupe a fait la lecture de « Gros ours affamé » tandis que l'autre groupe a fait la lecture du livre « le petit bonhomme en pain d'épice ». Le mentor en assurance de la qualité a observé que dans la salle d'enfants en bas âge, que le membre du personnel éducatif consolait un enfant qui pleurait.

original signé par  
Erika Hickey

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Trista Bernard

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date